

## Rétrospective de la session d'automne du Conseil des États

Tagline	Titre de l'affaire	De quoi s'agit-il ?	Statut	Positionnement de digitalswitzerland
<b>Les étudiants de pays tiers formés à grands frais doivent pouvoir travailler en Suisse</b>	<b><u>22.067 Objet du CF.</u> Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse</b>	Les diplômés suisses d'un pays tiers dans un domaine où il y a une pénurie de main-d'œuvre qualifiée doivent pouvoir travailler en Suisse, même s'ils viennent d'un pays tiers.	<b>Renvoi au Conseil fédéral, délibération par la CIP-CN</b>	<b>digitalswitzerland a opté pour une solution à l'aide de mesures administratives et a publié une prise de position sur l'AIG. Nous saluons donc que le Conseil des Etats ait décidé de renvoyer le dossier au Conseil fédéral en le chargeant de proposer des facilités d'admission conformes à la Constitution pour les étrangers titulaires d'un diplôme universitaire suisse.</b>
<b>Codes QR obligatoires sur les emballages</b>	<b><u>22.4423 MOTION</u> Des codes QR sur les médicaments et les notices d'emballage pour augmenter la sécurité des patients</b>	Création de bases juridiques pour l'introduction obligatoire de codes QR sur l'emballage et la notice d'emballage de tous les médicaments.	<b>Adopté par le CE. Transmis au Conseil fédéral.</b>	<b>L'adoption de la motion va dans le sens de digitalswitzerland</b>
<b>La Suisse doit user de son influence dans la politique numérique de l'UE.</b>	<b><u>21.3676 MOTION</u> Pour une participation de la Suisse à la réglementation européenne du numérique</b>	Le Conseil fédéral doit élaborer une position en vue de la réglementation des services numériques (Digital Services Act), des marchés numériques (Digital Markets Act) et de l'intelligence artificielle (EU AI Act) et, si possible, y participer activement.	<b>Rejet par le CE.</b>	<b>Le rejet de la motion ne va pas dans le sens de digitalswitzerland</b>
<b>Infrastructures critiques : obligation de notification non seulement des cyberattaques, mais aussi des vulnérabilités.</b>	<b><u>22.073 OBJET DU CF</u> Loi sur la sécurité de l'information. Modification (Inscription d'une obligation de signaler les cyberattaques contre les infrastructures critiques) -</b>	En plus de l'obligation de déclarer les cyberattaques, il est prévu d'introduire une obligation de déclarer les cybervulnérabilités.	<b>Objet liquidé. Loi adoptée adoptée et transmise au CF.</b>	<b>La décision des deux chambres va dans le sens de digitalswitzerland. digitalswitzerland s'est prononcée sur la loi sur la sécurité de l'information et s'est opposée à l'obligation d'annoncer les cybervulnérabilités.</b>

<b>Mesures visant à développer des produits / technologies de sécurité innovants</b>	<b><a href="#">22.4270 MOTION</a> Encourager l'innovation dans le domaine de la sécurité</b>	<i>Le Conseil fédéral doit prendre des mesures pour encourager l'innovation en faveur des technologies, des produits et des concepts liés à la sécurité. Dans ce cadre, les coopérations avec des acteurs proches de la Confédération doivent être encouragées.</i>	<b>Rejet par le CE.</b>	<b>Le rejet n'est pas dans l'esprit de digitalswitzerland.</b>
<b>Problèmes d'approvisionnement Pénuries de médicaments de ville</b>	<b><a href="#">22.3859 MOTION</a> Plan directeur de la transformation numérique dans le système de santé. Utilisation des standards légaux et des données existantes</b>	<i>Inviter le Conseil fédéral à mettre en œuvre la motion 21.3957. Acceptée, y compris la modification selon laquelle le Conseil fédéral est chargé d'utiliser les données et les bases de données existantes pour la gestion numérique des pénuries de médicaments à usage humain et de créer une base légale à cet effet. Le Conseil fédéral doit également rendre obligatoire l'installation et le contrôle des dispositifs et des caractéristiques de sécurité.</i>	<b>Approbation par le CE</b>	<b>L'approbation de la motion par le Conseil des Etats va dans le sens de digitalswitzerland. Il convient de noter qu'une mise en œuvre dans le cadre du DEP et de Digisanté soulèvera des questions.</b>
<b>L'exécution du droit fédéral désormais numérique?</b>	<b><a href="#">22.3122 MOTION</a> Pour une offensive numérique de l'administration suisse axée sur les avantages</b>	<i>Bases légales pour l'exécution en principe numérique des prestations des autorités dans le cadre de l'exécution du droit fédéral.</i>	<b>Rejet par le CE</b>	<b>Le refus n'est pas dans l'esprit de digitalswitzerland</b>
<b>Participation de la Confédération à des start-ups</b>	<b><a href="#">23.3845 MOTION</a> Création d'un fonds à l'innovation</b>	<i>Le Conseil fédéral est chargé de créer un fonds lui permettant de prendre des participations dans des start-ups.</i>	<b>Attribué à la commission traitante du CE</b>	<b>La motion va dans le sens de digitalswitzerland.</b>
<b>Lancer des projets numériques phares</b>	<b><a href="#">21.4490 MOTION</a> Lancer des projets numériques phares d'intérêt public pour faire avancer la Suisse</b>	<i>Créer une base juridique pour soutenir des projets numériques phares d'intérêt public. Il doit s'agir de financements initiaux. Le champ d'application se rapporte à des projets privés ainsi qu'à des partenariats privés-publics et renforce la place économique suisse.</i>	<b>Rejeté par le Conseil des Etats.</b>	<b>Le refus n'est certes pas dans l'esprit de digitalswitzerland, mais la demande a déjà été mise en œuvre dans le cadre de la LMETA (Art. 17)</b>